

## Annexe 1 : 89 cimetières labélisés

Labels de 2015 :

<u>Communes</u>	<u>Label</u>	<u>Nombre de cimetières labélisés</u>	Niv 1	Niv 2	Niv 3
Enghien	2015	3	0	2	1
Fleron	2015	1	1	0	0
Froidchapelle	2015	5	5	0	0
<b>Genappe</b>	<b>Fin 2015</b>	<b>1</b>	1	0	0
Huy	2015	2	2	0	0
Lasne	2015	7	0	0	7
Namur	2015	3	0	3	0
<b>Neupré</b>	<b>Fin 2015</b>	<b>2</b>	2	0	0
Nivelles	2015	2	0	2	0
<b>Tellin</b>	<b>Fin 2015</b>	<b>2</b>	1	1	0
Tenneville	2015	6	2	3	1
Tintigny	2015	6	4	1	1
Tournai	2015	2	2	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2015</b>	<b>42</b>	20	12	10

Labels 2016 (labels donnés ce 25/10):

<u>Communes</u>	<u>Cimetières labelisés</u>	<u>NB de labels obtenus</u>	Niv 1	Niv 2	Niv 3
Anhée	1	1	1		
Ans	1	1	0	0	1
Aywaille	3	3	3		
Beauvechain	1	1	0	0	1
Brunehaut	1	1	1		
Chaufontaine	1	1	1		
Fernelmont	1	1	1		
Frameries	1	1	1		
Gerpennes	3	3	3		
Hastièrre	1	1	1		
Honnelles	1	1	1		
Incourt	1	1	1		
Jodoigne	2	2	0	0	2
La Hulpe	1	1	0	1	
Lens	1	1	1		
Libramont-Chevigny	1	1	1		
Liège	2	2	2		
Lierneux	1	1	1		
Mons	1	1	0	1	
Mont-Saint-Guibert	1	1	1		

Mouscron	2	2	1	1	
Nassogne	1	1	1		
Nivelles	3	3	0	3	
Ottignies-Louvain-la-Neuve	6	6	6		
Saint-Ghislain	1	1	1		
Saint-Hubert	1	1	1		
Stoumont	1	1	1		
Trooz	3	3	3		
Waimes	1	1	1		
Wanze	1	1	1		
Wavre	2	2	2		
Yvoir	1	1	1		

**32**

**47**

**47**

**39**

**4**

**4**

## Annexe 2 : Grille d'évaluation

- Pour obtenir le label **niveau 1**, les critères de niveau 1 doivent être remplis ainsi que 3 critères BONUS à choisir en fonction des potentialités et contraintes de chaque site :
- Pour obtenir le label **niveau 2**, les critères de niveau 1 et de niveau 2 doivent être remplis ainsi que 5 critères BONUS à choisir en fonction des potentialités et contraintes de chaque site :
- Pour obtenir le label **niveau 3**, les critères de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 doivent être remplis ainsi que 8 critères BONUS à choisir en fonction des potentialités et contraintes de chaque site.

Critère	Niveau
<b>VEGETALISATION</b>	
La surface aménageable est végétalisée: la somme toutes catégories confondues des % atteints par catégorie doit être au moins de 150 %.	1
La surface aménageable est végétalisée: la somme toutes catégories confondues des % atteints par catégorie doit être au moins de 300 %.	2
La surface aménageable est végétalisée: la somme toutes catégories confondues des % atteints par catégorie doit être au moins de 500 %.	3
La surface aménageable est végétalisée: la somme toutes catégories confondues des % atteints par catégorie doit être au moins de 1000 %.	Bonus
La végétation est aussi variée que possible : au moins 2 catégories du tableau doivent atteindre 30%.	1
La végétation est aussi variée que possible : au moins 3 catégories du tableau doivent atteindre 30%.	2
La végétation est aussi variée que possible : au moins 4 catégories du tableau doivent atteindre 30%.	3
La végétation est aussi variée que possible : au moins 6 catégories du tableau doivent atteindre 30%.	Bonus

⇒ Remplissez les cases [vertes](#), les calculs s'effectueront automatiquement.

Type de plantation	Quantité requise pour atteindre 100% par type de plantation		Quantité requise pour ce cimetière		Réalisation actuelle		Objectif atteint par type de plantation					
Plantes vivaces	40	m <sup>2</sup> / 10 ares	4,00	m <sup>2</sup>	0,00	m <sup>2</sup>	0,00%					
Buissons	7	m <sup>2</sup> / 10 ares	0,70	m <sup>2</sup>	0,00	m <sup>2</sup>	0,00%					
Haies de feuillus (if accepté)	20	mètres / 10 ares	2,00	mètres	0,00	mètres	0,00%					
Arbres (uniquement espèces indigènes)	3	unités / 10 ares	0,30	pieds	0,00	pieds	0,00%					
Plantes grimpantes	10	m / 10 ares	1,00	m	0,00	m	0,00%					
Plantes couvre-sol	0,1	are / 10 ares	0,01	ares	0,00	ares	0,00%					
Allées engazonnées	2,5	ares / 10 ares	0,25	ares	0,00	ares	0,00%					
Pelouses naturelles, fleuries ou mellifères	2,5	ares / 10 ares	0,25	ares	0,00	ares	0,00%					
Pré de fauche	2,5	ares / 10 ares	0,25	ares	0,00	ares	0,00%					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Surface du cimetière (exprimée en ares!)</b></td> <td style="width: 10%; text-align: center;"><b>1</b></td> <td style="width: 15%; text-align: center;">1 a = 100 m<sup>2</sup></td> <td style="width: 25%;"><b>Somme des pourcentages atteints</b></td> <td style="width: 25%; text-align: center;"><b>0%</b></td> </tr> </table>								<b>Surface du cimetière (exprimée en ares!)</b>	<b>1</b>	1 a = 100 m <sup>2</sup>	<b>Somme des pourcentages atteints</b>	<b>0%</b>
<b>Surface du cimetière (exprimée en ares!)</b>	<b>1</b>	1 a = 100 m <sup>2</sup>	<b>Somme des pourcentages atteints</b>	<b>0%</b>								

L'origine locale des semences et plants utilisés pour les semis et plantations est garantie (exigence dans le cahier des charges).	2
Au moins 60% des végétaux plantés ou semés sont indigènes ou horticoles à fleurs simples.	2
Au moins 80% des végétaux plantés ou semés sont indigènes ou horticoles à fleurs simples.	3
Remplacement des haies de résineux autres que l'If (thuyas, cyprès, épicéas,...) par des haies vives d'espèces indigènes.	Bonus
Des murs et/ou toitures végétalisé(e)s sont installé(e)s.	Bonus
Le parking est végétalisé (dalles engazonnées, pavés enherbés ou autres techniques).	Bonus
Les abords extérieurs (parcelles communales) sont végétalisés à 300% (cfr tableau).	Bonus
La végétalisation des abords extérieurs (parcelles communales) est aussi variée que possible : au moins 3 catégories du tableau doivent atteindre 30%.	Bonus

⇒ Remplissez les cases **vertes**, les calculs s'effectueront automatiquement.

Type de plantation sur les abords du cimetière	Quantité requise pour atteindre 100% par type de plantation		Quantité requise pour ce cimetière		Réalisation actuelle		Objectif atteint par type de plantation
Plantes vivaces	40	m2 / 10 ares	4,00	m2	0,00	m2	0,00%
Buissons	7	m2 / 10 ares	0,70	m2	0,00	m2	0,00%
Haies de feuillus (if accepté)	20	mètres / 10 ares	2,00	mètres	0,00	mètres	0,00%
Arbres (espèces indigènes - y compris dans le parking)	5	unités / 10 ares	0,50	pieds	0,00	pieds	0,00%
Plantes grimpantes	10	m / 10 ares	1,00	m	0,00	m	0,00%
Plantes couvre-sol (hors parkings)	0,1	are / 10 ares	0,01	ares	0,00	ares	0,00%
Allées engazonnées	2,5	ares / 10 ares	0,25	ares	0,00	ares	0,00%
Pelouses naturelles, fleuries (hors parkings)	2,5	ares / 10 ares	0,25	ares	0,00	ares	0,00%
Pré de fauche (hors parkings)	2,5	ares / 10 ares	0,25	ares	0,00	ares	0,00%
<b>Surface des parcelles communales bordant le cimetière (exprimée en ares!)</b>		<b>1,00</b>	<b>1 a</b> <b>= 100 m<sup>2</sup></b>	<b>Somme des pourcentages atteints</b>		<b>0%</b>	

#### BIODIVERSITE

Des infrastructures d'accueil d'espèces sauvages sont installées (hôtels à insectes, différents niochirs pour différentes espèces d'oiseaux, planches d'accueil pour nids d'hirondelles, dortoirs pour chauve-souris, espaces d'hibernation pour hérissons, ...): 1 type d'infrastructure.	1
Les interventions dans les ligneux sont effectuées en dehors des périodes de nidification	2
Des infrastructures d'accueil d'espèces sauvages sont installées: au moins 2 types différents d'infrastructures.	3
Des infrastructures d'accueil d'espèces sauvages sont installées: au moins 3 types différents d'infrastructures.	Bonus
Au moins 1 ancien caveau est aménagé pour l'accueil des chiroptères.	Bonus
Au moins 1 arbre mort est conservé dans le cimetière.	Bonus

#### ENTRETIEN/GESTION DES VEGETAUX

La surface herbacée fait l'objet d'un plan de gestion différenciée ou de fauchage tardif.	1
La taille des végétaux ligneux (à l'exception des haies taillées) est raisonnée et s'effectue en respectant les cycles de floraison et de fructification.	3
Il existe des mesures préventives évitant de laisser le sol à nu (paillage, plantes couvre-sol, etc.).	1
Lors de la création d'un nouveau cimetière ou de travaux d'extension, les haies et/ou arbres indigènes existants sont préservés.	Bonus

#### LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES

La végétation invasive ou potentiellement invasive fait l'objet d'un plan de gestion.	2
---	---

#### PLANIFICATION / INTEGRATION DU SITE DANS LE RESEAU ECOLOGIQUE

Un inventaire initial de la Biodiversité du site a été réalisé (inventaire floristique et faunistique des espèces présentes -y compris spontanément- pouvant faire l'objet d'un travail de fin d'études).	Bonus
L'inventaire initial de la Biodiversité est mis à jour après 2 ou 3 ans.	Bonus
L'aménagement du cimetière lui permet de s'intégrer dans le réseau écologique local.	Bonus
Le cimetière est aménagé pour offrir une perspective sur un paysage proche d'intérêt et il en est un point d'interprétation à travers un ou plusieurs équipements collectifs (banc, panneaux didactiques, dépliant, visites guidées, table d'orientation, etc.).	Bonus
<b>LEGISLATION ET PESTICIDES</b>	
Les législations environnementales en vigueur sont respectées (pesticides, Code de l'eau, arbres remarquables, LCN, ...).	1
Des techniques alternatives pour l'entretien des surfaces non végétalisées sont appliquées (lutte intégrée, paillage, ...).	2
L'utilisation des produits phytosanitaires est totalement abandonnée et des techniques alternatives pour l'entretien des surfaces non végétalisées sont appliquées (lutte biologique, paillage, ...).	3
<b>EAU</b>	
Les usagers et personnels du cimetière sont informés sur l'usage rationnel de l'eau.	2
Mise en place de collecteurs et de distributeurs d'eau de pluie pour l'arrosage.	Bonus
Une mare «naturelle» est créée sur le site	Bonus
<b>DECHETS</b>	
Des conteneurs (ou poubelles sélectives) sélectifs sont mis à disposition des citoyens avec une information adéquate au minimum pour la période de la Toussaint (du 1/10 au 15/11).	1
Des conteneurs sélectifs permanents sont mis à disposition des citoyens avec une information adéquate.	Bonus
Les déchets verts sont revalorisés (par la commune ou via l'intercommunale).	2
Un compostage collectif sur le site est proposé sur le site.	Bonus
<b>MOBILIERS, MATERIAUX et TRAVAUX</b>	
Les allées secondaires du cimetière sont en matériaux perméables.	3
Des matériaux naturels, locaux ou de récupération sont privilégiés.	Bonus
En cas de réfection ou de construction d'un mur, un système permettant la présence de petites cavités sera privilégié. (mur en pierre sèche, gabion de pierres de 15 cm de diam. minimum, présence de briques creuses, ...).	Bonus
Lors de travaux réalisés par entreprise privée, les entreprises sociales seront favorisées via intégration de critères sociaux dans le cahier des charges.	Bonus
<b>COMMUNICATION</b>	
La communication vers le citoyen sur la démarche de la végétalisation des cimetières est effectuée à l'aide de panneaux d'information à l'entrée du site et via le bulletin communal.	1
Le citoyen est encouragé à utiliser des produits respectueux de l'environnement pour le nettoyage des tombes.	2
Une sélection de plantes mellifères (indigènes ou horticoles à fleurs simples) est suggérée aux citoyens pour le fleurissement des tombes.	3

Les citoyens sont informés de la biodiversité présente et/ou potentielle dans le cimetière via des panneaux d'informations et/ou le bulletin communal.	3
Un règlement du cimetière imposant aux citoyens une liste de plantes mellifères (indigènes ou horticoles à fleurs simples) pour le fleurissement des tombes et l'usage de produits respectueux de l'environnement pour leur nettoyage est clairement affiché.	Bonus
Des visites du cimetière sont organisées afin de faire découvrir la biodiversité présente aux citoyens.	Bonus
Les résultats des inventaires floristiques et faunistiques sont communiqués aux visiteurs.	Bonus
Des actions favorisant l'implication des citoyens sont réalisées (participation aux aménagements, végétalisation de murs riverains, relevé faune et flore, ...)	Bonus
<b>GESTION DU BRUIT</b>	
Les usagers et le personnel du cimetière sont informés sur la gestion du bruit.	Bonus
Des mesures sont mises en place pour diminuer l'usage des moteurs thermiques.	Bonus
<b>RECUEILLEMENT / PATRIMOINE</b>	
Des espaces de recueillement sont aménagés de façon à les rendre aussi accueillants et agréables que possible (bancs, pièces d'eau, ...).	3
Il existe un inventaire du patrimoine funéraire.	Bonus
<b>FORMATION</b>	
Au moins un membre du personnel « administratif » a suivi une formation à la gestion écologique des cimetières	1
Au moins un membre du personnel ouvrier a suivi une formation à la gestion écologique des cimetières	2
L'ensemble du personnel a été sensibilisé à la gestion écologique des cimetières	Bonus





## Annexe 3 : le Réseau Wallonie Nature

### Le Réseau Wallonie Nature :

#### **une réponse multi-facettes et multi-partenaires, pour lutter contre l'érosion de la biodiversité**

Depuis près d'un siècle et plus particulièrement après les années 1950, les scientifiques tirent la sonnette d'alarme : la Nature régresse et le phénomène s'amplifie au niveau mondial. Au fur et à mesure de l'évolution de la situation et des connaissances, les constats s'affinent et les réponses apportées s'adaptent. Ainsi, au fil du temps, on est successivement passé par les étapes suivantes.

Constats de la disparition inquiétante d'espèces rares :

→ en réponse : protection légale des espèces concernées (1973 en Wallonie) et création de réserves naturelles intégrales sur des sites abritant ces espèces

Constats que de nombreuses espèces dépendent de milieux semi-naturels créés par l'activité humaine principalement agro-sylvo-pastorale et que ces espèces régressent du fait de la transformation des milieux :

→ en réponse : création de réserves naturelles « dirigées » (c'est-à-dire gérées) et restauration d'habitats (notamment dans le cadre de programmes LIFE)

Constats que la création de réserves naturelles constituant des « oasis dans le désert » ne suffit pas, qu'il faut qu'il y ait des connexions entre les sites, des extensions possibles : c'est la notion de « réseau écologique ».

→ en réponse : attention portée à maintenir des milieux de liaison, de développement de la Nature hors réserves naturelles, création du réseau Natura 2000.

Constats que les espèces animales et végétales, en ce compris les invisibles (faune du sol, champignons...) jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement et la fertilité de la planète : fertilité des sols, cycles des matières, purification de l'air... : c'est la notion de « services écosystémiques ».

→ en réponse : c'est sur l'ensemble du territoire, sur chaque m<sup>2</sup>, qu'il faut développer au maximum du possible le potentiel d'accueil de la vie sauvage.

Si les constats ont été successifs, les réponses apportées se sont cumulées car chacune a sa raison d'être pour stopper la crise de la biodiversité.

Le **Réseau Wallonie Nature** a pour ambition de faire comprendre que la Nature c'est partout et par tous et de stimuler les initiatives.

**Réseau** parce que c'est une trame naturelle qui doit se renforcer au fur et à mesure des initiatives.

**Réseau** parce que la collaboration de tous les acteurs du territoire est essentielle, qu'il y a des expériences à partager des collaborations et des synergies à créer.

**Wallonie** parce qu'il faut se mobiliser sur l'ensemble du territoire.

**Wallonie** parce que soutenu par les autorités politiques.

**Nature** parce que l'objectif est de renouer avec la Nature, de lui réserver des espaces dédiés là où la qualité biologique est exceptionnelle mais aussi de lui permettre de cohabiter au cœur des activités humaines.